

## Séminaire

du Haut Conseil de la santé publique

11 janvier 2023

*Ce séminaire propose un panorama de l'impact des politiques publiques sur la réduction des risques environnementaux sur la santé humaine, à la suite d'un rapport du HCSP réalisé à la demande des ministères chargés de la santé et de la transition écologique.*

### PROPOS D'OUVERTURE

***Mme Agnès Firmin-Le Bodo***

**Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention,  
chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé**

Mme Agnès Firmin-Le Bodo adresse tout d'abord ses meilleurs vœux pour l'année 2023. Si la santé-environnement prend une place centrale dans son action ministérielle, c'est parce qu'elle y est profondément attachée depuis de nombreuses années.

Son intention est claire : tirer profit de son expérience de députée et d'élue de terrain, tout en s'appuyant sur celle des personnes qu'elle a eu l'occasion de rencontrer, pour faire le constat de l'état de la politique publique de santé-environnement en France et construire avec l'aide de tous la santé environnement de demain.

Le séminaire est intitulé : « 15 ans de politiques publiques en santé-environnement ». Pourtant, l'action sur la santé et sur l'environnement existe depuis plusieurs dizaines d'années. Le 15 février 1902, les bureaux communaux d'hygiène étaient rendus obligatoires par la loi. C'est la première fois que la liaison étroite entre environnement et santé apparaît dans la loi. Bien évidemment, les grandes épidémies historiques avaient déjà donné lieu à des mesures environnementales pour protéger la santé humaine. Ainsi, la santé et l'environnement forment une association réciproquement profitable. Ce sont les scandales environnementaux responsables de pollution chronique ou accidentelle (Seveso, amiante, chlordécone, Lubrizol) qui ont fait prendre conscience du fait que l'action de l'homme sur son environnement a un impact sur sa santé.

Le titre du séminaire fait référence avant tout aux quinze années de plans nationaux santé-environnement. Alors qu'il est souvent énoncé que la santé-environnement est un nouvel enjeu de la santé, il semble utile de rappeler à quel point la France a fait le lien, depuis longtemps, entre la santé et l'environnement. Si la France ne s'est pas dotée en premier d'un plan national santé-environnement, la démarche interministérielle, constante et quotidienne sur ce sujet montre l'engagement profond du gouvernement en la matière.

Les 15 années du PNSE constituent ainsi l'occasion de faire le bilan de l'action du gouvernement, comme de définir collectivement de nouvelles priorités pour l'avenir de la santé-environnement. Depuis 2016, la préoccupation environnementale, et plus particulièrement le dérèglement climatique, apparaît comme la deuxième préoccupation des Français. L'accélération récente des impacts du changement climatique les rend visibles auprès de tous les citoyens : vagues de chaleur

# Santé-environnement : Quinze ans de politiques publiques

successives, ruptures d'approvisionnement en eau potable ou encore augmentation du risque infectieux dû à la modification des écosystèmes. En réponse, le Président de la République et la Première ministre ont mis en place dès mai 2022 le comité d'anticipation et de veille des risques sanitaires, ainsi que le secrétariat général à la planification écologique en juillet 2022.

Le ministère de la Santé doit apporter sa contribution à cette ambition nationale. Des liens entre la santé et les politiques publiques de lutte contre les changements climatiques doivent ainsi être établis. À ce titre, le système de santé dans sa globalité doit, comme tous les autres secteurs d'activité, travailler – il y travaille d'ailleurs déjà – à sa transition écologique et environnementale.

Dans cette perspective, Mme Agnès Firmin-Le Bodo réunira prochainement un comité stratégique sur la transition écologique du système de santé, regroupant tous les acteurs institutionnels, les établissements et les professionnels de santé, pour définir de manière commune les priorités.

Le contexte sanitaire actuel conduit à s'interroger sur l'anticipation des risques sanitaires émergents. Il convient de créer des interconnexions entre les dispositifs de veille et de surveillance sanitaire et environnementale et de se donner les moyens de passer du principe de précaution au principe de prévention. Ainsi, il est nécessaire de mieux identifier les risques pour permettre la mise en place de mesures proportionnées et réalistes, tant sur les questions d'utilisation de produits phytosanitaires que sur les perturbateurs endocriniens.

Dans ce cadre, il convient de mieux anticiper les risques liés à l'exposome et donc de mieux maîtriser les milieux. Deux d'entre eux retiennent toute l'attention du gouvernement de par leur nécessité vitale : l'eau et l'air. L'eau représente un enjeu de santé majeur à plus d'un titre. En France, environ 33 200 captages d'eau souterraine ou superficielle sont utilisés pour produire de l'eau destinée à la consommation humaine. Le ministère de la Santé doit ainsi veiller à la mise à disposition sur l'ensemble de territoire d'une eau potable de qualité.

Aujourd'hui, 20 à 30 000 personnes en métropole et probablement dix fois plus dans les territoires ultramarins sont confrontées à des difficultés, voire à l'impossibilité d'accéder à l'eau compte tenu de leurs conditions de vie. Les épisodes de sécheresse contribuent quant à eux à fragiliser l'accès à l'eau dans certains territoires, voire à généraliser les épisodes de pénurie qui impactent la population générale comme le fonctionnement de différentes structures (établissements sanitaires, etc.).

Plus que jamais, pour des raisons vitales comme pour répondre à des besoins d'hygiène et de santé, l'ensemble de la population doit disposer en permanence d'un accès à une eau de qualité. Dans ce cadre, un travail conséquent vient d'aboutir grâce à la transposition de la directive européenne liée à l'eau potable. Au-delà de la réaffirmation de l'accès à l'eau potable pour tous, dans tous les territoires, cette directive prévoit :

- La révision des paramètres à surveiller dans l'eau ;
- La mise en place de plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux ;
- Une meilleure information sur la qualité de l'eau potable pour tous les usagers.

## Santé-environnement : Quinze ans de politiques publiques

À cette directive s'ajoute un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau qui sera mis en place d'ici la fin du mois.

Le deuxième risque majeur concerne la pollution de l'air. Elle contribue au développement de maladies, telles que le diabète et les maladies neurodégénératives, qui affecte la santé de l'enfant dès son plus jeune âge. L'exposition aux particules fines est responsable de 40 000 décès par an, soit 7 % des décès annuels. Le coût annuel de la pollution atmosphérique peut en outre atteindre 100 milliards d'euros.

Dans les années 60, la mise en place d'ATMO France a permis de mieux apprécier la qualité de l'air. Différents plans nationaux et dispositifs territoriaux ont cherché à lutter contre la pollution atmosphérique et à permettre à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. En matière de qualité de l'air, les PNSE ont permis une transversalité entre les différents plans et un cadre de discussion entre l'environnement et la santé.

Aujourd'hui, la baisse des émissions françaises est indéniable. Les objectifs nationaux, quant à eux, sont respectés. Pour autant, les concentrations de polluants respirés sont encore trop élevées, notamment dans les zones fortement urbanisées, à proximité d'un trafic routier. Le gouvernement doit poursuivre ses efforts. Le renouvellement du parc automobile, l'amélioration des performances des installations de combustion industrielle et résidentielle ou la mise en place des zones à faibles émissions sont autant d'actions qui doivent continuer à être portées collectivement. Mme Agnès Firmin-Le Bodo a d'ailleurs répondu présente à l'invitation de M. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour le lancement du comité de suivi de la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE).

L'environnement intérieur, qui expose à de trop nombreuses pollutions, est un autre dossier crucial. Jusqu'à présent, l'action gouvernementale portait avant tout sur les écoles. Il convient désormais d'aller plus loin. En tant que députée, elle avait soutenu le rôle des conseillers médicaux en environnement intérieur. Elle est convaincue de l'utilité de sensibiliser et d'accompagner les citoyens par des actions spécifiques de promotion et de prévention pour l'amélioration de l'air intérieur.

Lors de sa prise de fonction, nombre de rapports, notes et articles sur la gouvernance et le pilotage de la santé-environnement ont été portés à sa connaissance. Malgré un travail conséquent, force est de constater la complexité et le manque de lisibilité de l'organisation de l'action de l'État et des collectivités en la matière. La santé-environnement mobilise aujourd'hui sept ministères, ainsi qu'une dizaine de directions centrales, et s'articule autour d'une trentaine de plans globaux ou thématiques. Le PNSE avait pour objectif de permettre un cadre général à ces politiques et devait englober ainsi tous les autres plans thématiques. 15 ans après, cela n'est pas vraiment le cas. Finalement, l'objectif de vouloir à tout prix regrouper l'ensemble des actions autour d'un seul plan est-il vraiment réalisable et pertinent ? La ministre n'en est pas convaincue, tant les sujets sont variés et spécifiques. En revanche, mieux coordonner l'action au sein des directions centrales et des ministères, et entre les collectivités territoriales et l'État, doit être l'un des objectifs de l'action gouvernementale.

## Santé-environnement : Quinze ans de politiques publiques

En juillet 2022, un rapport de l'IGAS a réalisé la synthèse des dépenses en France dédiées à la santé-environnement. 6 milliards d'euros - dont 4,4 milliards proviennent des collectivités territoriales - sont ainsi dépensés chaque année. Ce rapport révèle deux points :

- Il met en exergue le rôle fondamental des collectivités territoriales en matière de santé-environnement ;
  - Il démontre, à des fins de coordination, la nécessité d'un réel pilotage financier sur le sujet.
- Afin de mener à bien ces réflexions autour de la gouvernance et du financement, et de mettre en œuvre les priorités citées précédemment, M. Christophe Béchu et Mme Agnès Firmin-Le Bodo ont décidé de relancer le groupe santé-environnement d'ici la fin du premier trimestre 2023.

Elle souhaite d'excellents débats autour de ces différents enjeux à l'occasion du séminaire de ce jour.